

portant attribution du marché portant étude de faisabilité et de programmation d'un projet de potager à vocation pédagogique sur des terrains municipaux à Antoine de Lombardon

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la mise en concurrence réalisée ;
Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant la mise en concurrence réalisée
Considérant que l'offre du groupement dont le mandataire est Monsieur Antoine de Lombardon est la plus avantageuse,
Considérant qu'il convient ainsi d'attribuer le marché au groupement dont le mandataire est Monsieur Antoine de Lombardon

DECIDE :

- D'attribution le marché portant étude de faisabilité et de programmation d'un projet de potager à vocation pédagogique sur des terrains municipaux au groupement dont le mandataire est Antoine de Lombardon d'un montant de 38 775 € HT
- D'autoriser le paiement par phase comme présenté dans les documents du marché